



Charte de relation MENTOR/MENTORÉ

Partie 1 : L'engagement

1.1. Engagement mutuel

- Le mentor et le mentoré s'engagent à consacrer un temps et des efforts définis ensemble pour la relation de mentorat.
- Ils reconnaissent l'importance de la communication ouverte et honnête.

1.2. Respect mutuel

- Les deux parties s'engagent à traiter l'autre avec respect, tolérance et considération.
- Ils maintiennent la confidentialité des informations partagées.

Partie 2 : Le fonctionnement

2.1. Objectifs clairs

- Le mentoré et le mentor définissent des objectifs spécifiques pour leur mentorat, en adéquation avec les disponibilités de chacun.
- Les attentes mutuelles sont discutées et clarifiées dès le début de la relation.

2.2. Partage de connaissances

- Le mentor partage ses connaissances, son expérience et ses conseils de manière proactive.
- Le mentoré s'engage à s'investir et à mettre en pratique les conseils du mentor.

2.3. Rôle du mentor

- Le mentor guide, soutient et stimule le développement professionnel du mentoré.
- Il encourage l'autonomie et la prise de décision du mentoré.

2.4. Durée et évaluation

- La relation de mentorat est définie dans le temps (1an reconductible), par les deux parties, avec des points d'évaluation réguliers.
- Les deux parties peuvent réévaluer leur engagement si nécessaire.

2.5. Résiliation

- Chaque partie peut mettre fin à la relation de mentorat si elle estime que c'est dans son meilleur intérêt.
- La résiliation est effectuée de manière respectueuse et professionnelle.



Partie 3 : La communication

3.1. Communication efficace

- Des réunions régulières sont prévues pour discuter des progrès et des défis.
- La communication se fera de manière ouverte, constructive et respectueuse.

3.2. Réflexion et apprentissage

- Les deux parties encouragent la réflexion critique et l'apprentissage continu.
- Le mentoré est encouragé à poser des questions et à chercher activement des réponses.

3.3. Rétroaction constructive

- Le mentor fournit des rétroactions constructives et des conseils pour l'évolution positive du mentoré.
- Le mentoré accepte la rétroaction de manière positive et s'efforce de mettre en pratique.

Fait à Le

Signatures :

PTJab

Le mentor

Le mentoré